

224C0066  
FR0013505062-FS0032

11 janvier 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VANTIVA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 janvier 2024, la société Briarwood Chase Management LLC<sup>1</sup> (c/o Cogency Global Inc. 850 New Burton Road Suite 201, Dover, DE 19904, Delaware Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 janvier 2024, les seuils de 20% et 15% du capital et des droits de vote de la société VANTIVA et détenir, pour le compte desdits fonds, 72 558 712 actions VANTIVA représentant autant de droits de vote, soit 14,80% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société VANTIVA<sup>3</sup>.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 1 040 029 bons de souscription d'actions nouvelles (« BSA ») exerçables jusqu'au 22 septembre 2024, 5 BSA donnant le droit à souscrire à 10,5 actions nouvelles VANTIVA au prix unitaire de 1,365 € (soit un maximum de 2 184 060 actions).

Au titre de l'article 223-14 IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 16 934 952 actions VANTIVA (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats d'« *equity swaps* » à dénouement en numéraire portant (i) 2 350 000 actions VANTIVA et arrivant à échéance jusqu'au 7 octobre 2028 et (ii) 14 584 952 actions VANTIVA et arrivant à échéance jusqu'au 9 octobre 2028.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Aalap Mahadevia, lequel a précisé ne détenir aucune action VANTIVA à titre personnel.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 490 136 411 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 8 décembre 2023 sous le numéro 23-508 et communiqué de la société VANTIVA du 10 janvier 2024.